



institut d'estudis occitans •ostal d'occitània • 11, car. malcosinat • 31000 tolosa
05 34 44 97 11 • direccion@ieo-oc.org • www.ieo-oc.org

Pierre Bréchet
Président de l'I.E.O
06 51 23 00 85

Toulouse, le 25 janvier 2019

à

Monsieur le Président de la République

Objet : Réforme du lycée et enseignement de l'occitan-langue d'oc

L'Institut d'Etudes Occitanes (IEO) estime urgent d'exprimer ses craintes et son inquiétude quant au devenir de l'enseignement de l'occitan dans l'ensemble des établissements de l'Education Nationale.

Tout d'abord, au vu des informations encore incomplètes dont nous disposons, la réforme du baccalauréat semble devoir entraîner des modifications de nature à porter une atteinte gravissime au développement de cet enseignement, ce qui irait à l'encontre des engagements répétés pris par le chef de l'Etat et de multiples responsables politiques de favoriser le développement des langues régionales.

Globalement et toutes filières confondues le poids de cette discipline ressort fortement amoindri dans la note finale, ce qui ne peut que nuire gravement à son attractivité et à son rayonnement auprès des familles et des élèves, de même que sa mise en concurrence accrue avec les autres disciplines, langues vivantes étrangères, langues et cultures de l'Antiquité, bénéficiant d'un coefficient trois fois supérieur à celui des langues régionales, de la possibilité d'être cumulée avec une autre option, et d'un caractère bonifiant qui est désormais refusé à notre discipline, alors que cet avantage date de la loi Deixonne de 1951 ! Ces mesures dévalorisent complètement les options qui rassemblent actuellement le plus d'élèves, notamment l'option facultative devenue LVC. Enfin, la possibilité de choisir la langue régionale en candidat libre est désormais exclue, alors qu'elle permettait de compenser l'offre toujours très lacunaire de l'Education Nationale en la matière.

L'ensemble de ces mesures est perçu comme discriminatoire à l'égard des langues régionales, et nombre de Rectorats et d'Etablissements ont commencé à en tirer les conséquences, en le réduisant ou le supprimant en prévision de sa perte d'attractivité. Cette situation est particulièrement intolérable et le maintien au moins de l'existant nous semble une priorité absolue.

Concernant l'enseignement secondaire, nous formulons donc les demandes suivantes :

- La restitution des possibilités de choisir l'option de langue régionale sous toutes ses formes (LV A, B ou C) dans toutes les séries du baccalauréat, général ou technologique, sans préjudice du choix d'une autre option ;
- Le rétablissement du caractère bonifiant de l'épreuve ;
- L'égalité de coefficient entre toutes les options de langue vivante, régionale ou ancienne ;
- La possibilité de présenter l'option de langue vivante en candidat libre ;
- Une politique active de promotion de la langue régionale auprès des responsables et des enseignants de l'Education Nationale, des familles, et des élèves, incluant la diffusion d'instruments d'information, et impliquant que les heures consacrées à l'occitan dans chaque Académie soient préservées comme par le passé de la concurrence avec les autres options.

Cette exigence d'information et de soutien vaut naturellement pour l'enseignement du premier degré, qui actuellement connaît de semblables difficultés, et pour lequel nous réclamons :

- La présence d'au moins un poste de conseiller pédagogique de langue régionale dans chaque département où la langue est en usage ;
- La création du concours de recrutement spécifique « langue régionale » dans toutes les Académies concernées, avec un nombre significatif de postes, et la possibilité offerte à tout candidat de se présenter à la fois au concours ordinaire et au concours spécifique ;
- Le rétablissement de l'option de langue régionale dans le concours ordinaire, qui jusqu'à une date récente y constituait une des options les plus demandées ;
- La présence d'une information solide sur la langue régionale dans la formation initiale de tous les futurs professeurs des écoles ;
- Le rétablissement d'une formation continue digne de ce nom pour la langue régionale.

Il est à remarquer qu'aucune de ces mesures ne présente un coût supplémentaire pour le budget de l'éducation nationale, et que le refus de les prendre en considération dès à présent ne pourrait relever que d'une prévention à l'égard de cet élément du patrimoine de la France qu'exalte notre Constitution et que nos responsables politiques sans exception proclament comme leur tenant à cœur.

Nous adressons un courrier analogue à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Messieurs les Présidents du Senat et de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les chefs de groupes parlementaires, Mesdames et Messieurs les membres du groupe d'études « Langues et cultures régionales » de l'Assemblée Nationale.

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie d'agréer, Monsieur le **Président de la République**, l'expression de ma très haute considération.

Le Président
Pierre Bréchet

